

Le débroussaillage



BHS S.A.S
1 rue du Gué Malaye
95470 VEMARS
Tel. 01 34 31 23 23
Fax 01 34 31 23 24



On exige d'un débroussaillant la plus grande polyvalence, qu'il soit efficace sur une flore ligneuse, semi-ligneuse ou herbacée la plus complète possible.

DEFRICH®E est la solution à adopter.

DEFRICH®E

INTÉRÊTS TECHNIQUES :

DEFRICH®E est un débroussaillant associant deux matières actives complémentaires : le Triclopyr et le 2,4-D. Cette association offre un spectre d'efficacité des plus complets ; allant de la repousse d'arbres et arbustes jusqu'aux plantes semi-ligneuses et herbacées telles que les ronces, ajoncs, chardons, rumex, orties.

DEFRICH®E n'a aucune action sur les graminées en place préservant ainsi les gazons et le couvert végétal utile lors des traitements de talus ou de prairies permanentes.

DEFRICH®E est absorbé par voie foliaire et grâce à sa systémie, il est véhiculé jusqu'aux racines, provoquant une désorganisation des tissus de la plante puis son dessèchement et sa mort.

CONSEILS D'UTILISATION :

DEFRICH®E doit être appliqué sur un feuillage suffisamment développé lorsque la circulation de sève est la plus active (printemps, automne) en évitant les périodes de sécheresse (circulation de la sève ralentie).

Veiller lors de la pulvérisation à bien mouiller l'ensemble du végétal à détruire.

Lorsque la végétation est trop haute ou trop dense, rabattre celle-ci au préalable puis traiter lorsque les rejets atteignent au moins 30 à 40 cm.

Pour une efficacité optimale, les traitements s'effectueront par temps calme, sans vent à des températures comprises entre 5 et 20°C.

Afin d'optimiser le résultat, **DEFRICH®E** peut être avantageusement associé à :

• **REPERE® Liquide : colorant momentané de traitement** pour visualiser les zones traitées. Evitant ainsi les oublis (inefficacité) et les doubles passages (surdosage et gaspillage), c'est la garantie d'un traitement réussi.

DOSES D'HOMOLOGATION

Traitement généraux, désherbage, dévitalisation des broussailles (sur pied): maximum 12.5L/ha
Prairies permanentes, dévitalisation des broussailles sur pied :.....maximum 12.5L/ha



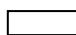


BHS S.A.S
1 rue du Gué Malaye
95470 VEMARS
Tel. 01 34 31 23 23
Fax 01 34 31 23 24

DOSES D'UTILISATION CONSEILLEES :	
Espèces semi-ligneuses et herbacées	
Ronce, ortie, chardon, bruyère, bugle, calluna	1 L/hL
Rumex, liseron, panicaut, grande berce, ajonc d'Europe, genêt, clématite, crépis, euphorbe, pissenlit et la plupart des dicotylédones dont les vivaces	1,25 L/hL
Espèces arbustives	
Bouleau, charme, frêne, peuplier, sureau	1 L/hL
Aulne, chêne, églantier, pommier, orme, saule, sorbier, tilleul	1,25 L/hL
Aubépine, épine noire	1,25 L/hL

PERIODES D'UTILISATION :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

-  : Périodes idéales
 : Périodes possibles
 : Périodes déconseillées

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Ne pas traiter à proximité de cultures sensibles : vignes et vergers, cultures maraîchères et ornementales, lin, colza, tabac, légumineuses...

Attendre 15 jours avant de réintroduire le bétail.

Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Avant toute utilisation, lisez attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit.

Ce produit est nocif et peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Irritant pour la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Se laver les mains après usage.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ne pas fumer, ne pas boire et ne pas manger pendant l'utilisation.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ne pas traiter sur un terrain en pente risquant un entraînement vers un point d'eau.

Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface, ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation, ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.

DEFRICH®E doit être conservé dans son emballage d'origine hors de la portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'abri du gel.

Emballages : réemploi interdit. Valoriser les déchets d'emballage et les reliquats de produit selon la réglementation en vigueur.



COMPOSITION	CONDITIONNEMENT
103,6 g/L de Triclopyr 93 g/L de 2,4-D (sous forme d'esters)	Carton de 4 x 5 Litres
CLASSEMENT	HOMOLOGATION
Xn – Nocif N – Dangereux pour l'environnement	A.M.M. n° 2060131*

* Détenteur de l'AMM : Agriphar SA (B-4102 OUGREE Belgique) – Distribué par BHS
REPERE® Liquide – homologation n° 9200149 – 500 g/L Acide Blue 9

BHS S.A.S
1 rue du Gué Malaye
95470 VEMARS
Tel. 01 34 31 23 23
Fax 01 34 31 23 24



**Pour de plus amples informations,
n'hésitez pas à contacter notre service technique au :**

N° Vert 0 800 03 41 60

Rien ne remplace le regard
d'un **professionnel**